

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 juillet 2010

PRESENTS :08

ABSENTS EXCUSES :

Sophie CRETIN

Claudie GARNIER qui donne procuration à Arnaud GROSPERRIN

ABSENTS :

Martial GOUNAND

SECRETAIRE :

Sylvie ZILIO

Ouverture de séance 20 H 30

A la demande de Monsieur le Maire et avec l'accord des conseillers, il a été ajouté à l'ordre du jour :

- Concours du comptable du Trésor : Attribution de l'indemnité de conseil.

APPROBATION DU PROCES VERBAL : Conseil municipal du 21 mai 2010

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès verbal du Conseil municipal du 21 mai 2010.

Concours du comptable du Trésor : Attribution de l'indemnité de conseil

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et des Etablissements Publics Locaux ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter le concours du Receveur Principal pour assurer des prestations de conseil,
- de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de **100% par an**,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. **HENRIOT Gildas** à compter de sa prise de fonction au **1^{er} juillet 2009**.

Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du nouveau quartier

Monsieur le Maire expose au Conseil que la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise SETIB, mandataire du groupement SETIB/AMBIANCE ART concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un nouveau quartier pour un montant de 30 300,00 € H.T..

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire à signer le marché et toutes pièces s'y rapportant pour un coût de 30 300,00 € H.T. avec le groupement SETIB/AMBIANCE ART.

Dépôt du permis d'aménager du nouveau quartier

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement du nouveau quartier.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- valide le projet d'aménagement.
- autorise le Maire ou le 2^{ème} Adjoint à déposer le permis d'aménager.

Désignation d'un membre du Conseil municipal pour instruire et délivrer le permis d'aménager du nouveau quartier « Aux Anciens Essarts »

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de désigner un membre du Conseil municipal pour instruire et délivrer le permis d'aménager du nouveau quartier « Aux Anciens Essarts ».

Après en avoir délibéré, le Conseil élit Mme Claudie GARNIER.

Etude bâtiments scolaires/sport : transfert de compétence

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'avancée du dossier. Des Visites d'écoles sont programmées et les membres du Conseil y sont conviés.

Par ailleurs, Monsieur le Maire expose au Conseil, l'opportunité de doter le site pressenti pour le groupe scolaire (derrière le stade de Roset) d'une salle multisports, qui pourrait servir également de salle de réception.

Il ajoute que ces projets s'inscrivent bien dans le cadre des réformes de l'aménagement des rythmes scolaires et de promotion des activités physiques et sportives.

Dans ce contexte, il sera beaucoup plus facile de défendre un tel dossier auprès des instances de l'Inspection d'académie et des services de la préfecture pour l'octroi des subventions.

Le projet de salle multisports serait porté par le SIVOS du RPI, c'est-à-dire les communes de Routelle, Osselle et Roset-Fluans.

Monsieur le Maire précise que lors de réunions préalables, nos deux partenaires ont déjà montré leur engouement pour le projet.

Une étude pour la salle multisports devra également être lancée et les communes devront délibérer pour transférer la compétence infrastructure sportive au RPI.

Travaux routiers, appel d'offres choix de la procédure

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à lancer la consultation d'appel d'offres en procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre et les travaux routiers suivants :

- rue du Pré Coucou
- parking Ecole/Mairie
- rue du bas des Hous

Concernant la rue du bas des Hous et compte tenu de sa dégradation partielle récente, Monsieur le Maire propose de refaire pour 2010 uniquement la structure de chaussée allant de l'intersection rue de Charchillac jusqu'au numéro 18 rue du bas des Hous.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Modifications budgétaires : budget principal

A la suite d'une erreur matérielle, l'affectation du résultat a été portée au compte 1068 chapitre 040 au lieu du compte 1068 chapitre 10.

Il convient de rectifier.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide les modifications budgétaires suivantes :

- Compte 1068 chapitre 040	- 43 187.74 €
- Compte 1068 chapitre 10	+ 43 187.74 €

Travaux de réhabilitation des assainissements : pénalités

M. Le Maire expose au Conseil les différentes affaires concernant la fin de chantier des travaux d'assainissement non collectif.

Il apporte des précisions sur les éléments suivants :

- Dépôt de terre + cailloux dans une doline non autorisée dont l'entreprise avait connaissance dès le début du chantier,
- Dépôts ininterrompus malgré les interventions multiples du Maire et de l'Adjointe (échanges téléphoniques + courriers de mise en demeure),
- La terre a finalement été enlevée et évacuée le 3 juin dans une décharge autorisée à Saint-Vit.

En conséquence, Monsieur le Maire invite le Conseil à statuer sur l'application totale, partielle ou non, des pénalités de retard dues par l'entreprise GIRARD.

Après échanges, le Conseil décide de reporter à un prochain conseil sa décision.

Appartement : départ du locataire

Monsieur le Maire informe le Conseil du courrier de Mlle Jennifer COURTOIS qui libérera son logement à compter du 1^{er} septembre 2010.

Conformément à la délibération du 26 septembre 2008, chaque postulant devra remplir un dossier type de demande de logements.

La commission Bâtiments communaux sera chargée d'étudier les dossiers et de les présenter au prochain Conseil municipal du 27 août 2010.

Par ailleurs, le Conseil décide de le mettre à la location au plus tard le 1^{er} octobre 2010.

De la publicité sera faite dans le bulletin communal, ainsi que sur le site Internet.
Réception des dossiers au plus tard le 15 août 2010.

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'année 2009

Ce rapport est transmis aux 16 communes de CCVSV qui compte désormais 9 767 habitants au dernier recensement.

La population totale retenue par ECO EMBALLAGE est de 8 648 habitants pour 3 467 foyers.

Pour la deuxième fois consécutive les tonnages d'ordures ménagères ont baissé sur notre Communauté de Communes : 1 847 tonnes ont été incinérées à l'usine d'incinération de Besançon soit une baisse de 1 tonne par rapport à 2008 mais cependant une population en croissance.

Ce tonnage représente moins de 200 kgs par habitant et par an. Il faut poursuivre dans ce sens favorable pour limiter dans les années futures l'impact de la nouvelle taxe liée à l'incinération (TGAP : Taxe Générale sur Activités Polluantes) ceci grâce à une bonne implication de tous, habitants, entreprises, administrations et associations.

La collecte sélective dans le bac bleu représente 698 tonnes (80 kgs/habitant/an) et celle du verre 430 tonnes (49 kgs/habitant/an), chiffres légèrement en baisse par rapport à 2008.

Trier est plus que jamais nécessaire. Il reste à améliorer la qualité du tri sélectif pour baisser le taux de refus de tri encore perfectible. En 2009, ce taux de refus était de 14% (17% en 2008), 3 434 tonnes ont été collectées dans les déchetteries et points de collecte et 76 % de ce tonnages ont été valorisés (composte réalisé avec les déchets verts, ferraille et cartons recyclés...).

Notre ressourcerie de Saint-Vit fonctionne particulièrement bien et a permis le réemploi de très nombreux objets, tels que jouets, matériel de bricolage : 27,2 tonnes ont ainsi été valorisées et revendues par l'association Tri de Quingey.

Le coût à la tonne est de 162 € pour les ordures ménagères incinérées, 110 € pour les déchets recyclables triés (avec les aides ECO EMBALLAGE et la TVA à 5,5%) 62 € en déchetterie et 12 € le verre recyclé.

46 600 visites ont eu lieu sur ces déchetteries soit une augmentation de 11% de la fréquentation par rapport à 2008, prouvant le réel service apporté aux habitants.

Nous avons dépensé 673 000 euros pour la gestion directe de ces déchets : 44% pour les ordures ménagères, 32% pour les déchetteries, 22% pour le tri sélectif, 1% pour le verre.

Choix du logo

La commission a travaillé sur d'autres logos. Elle les présente aux membres du Conseil.

Divers

Monsieur le Maire informe Mme Germaine DEMILLIERE qu'une réunion TNT a eue lieu à Saint-Vit le 14 juin 2010. Il précise à Madame DEMILLIERE les informations qui lui ont été communiquées et qu'elle devra relayer auprès des Roselois.

Mme Demillière demande des explications concernant les panneaux posés vers la croix du jubilé.

Mme Sylvie ZILIO sollicite les membres du Conseil pour l'aider dans l'entretien des fleurs. Mme Josette COUETTE y répond favorablement.

M. Christophe GESLOT fait le point sur la journée « Pétanque »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 10.

Le Maire,
Arnaud GROSPERRIN